

## **Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté N° 117**

*2 novembre 2008 - Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es. Coordination Francis Marche Mondiale des Femmes 25/27 rue des Envierges, 75020 Paris, tel 01 44 62 12 04 ; 06 80 63 95 25, Site : <http://www.marchemondiale.org>.*

---

- 1 - RAPPEL des mobilisations sur la Loi-cadre contre les violences
  - 2 - Avortement en Uruguay - Déclaration d'opposition de la MMF
  - 3 - Mexique : Caravane contre les violences faites aux femmes
  - 4 - Les Français face aux violences physiques
  - 5 - Des féministes s'attaquent au groupe BFM et aux milieux d'affaire
  - 6 - Le mariage annulé pour non-virginité a été rejeté en appel hier : une petite fenêtre d'espoir pour bien des femmes
  - 7 - Quinze écolières aspergées de vitriol dans la ville de Kandahar
  - 8 - Violences traditionnalistes envers les femmes, simple fait divers ?
- 

## **MOBILISATIONS**

### **1 - RAPPEL des mobilisations sur la Loi-cadre contre les violences**

1 - Colloque du Collectif national pour les Droits des Femmes, samedi 22 novembre, Assemblée nationale (voir n° 117)

2 - Rassemblement pour une Loi cadre contre les violences faites aux femmes : Le mardi 25 novembre à 14h 30, place du Palais-Bourbon derrière l'Assemblée nationale, le Collectif National pour les Droits des Femmes (CNDF) déposera à l'Assemblée nationale son projet de loi-cadre contre les violences faites aux femmes, accompagné d'une pétition signée par 15 000 personnes.

La Marche Mondiale des Femmes Paris/IdF participera à ce rassemblement et vous appelle toutes et tous à le rejoindre.

### **2 - Avortement en Uruguay - Déclaration d'opposition de la MMF**

Nous, de la Marche Mondiale des Femmes, mouvement international et féministe, manifestons publiquement notre opposition (répudiation en espagnol) au veto du président uruguayen Tabaré Vazquez à la Loi de Défense de Santé Sexuelle et Reproductive

L'approbation de la Loi de Défense de Santé Sexuelle et Reproductive, y compris la dépénalisation de l'avortement par une partie du pouvoir législatif en Uruguay, a représenté une avancée importante vers la reconnaissance des droits des femmes. Le fait que la loi ait vu le jour a également répondu à un souhait populaire des citoyens uruguayens, souhait exprimé par plus que 60 % des interviewés dans tous les sondages. Depuis de nombreuses années, le mouvement des femmes de ce pays lutte pour donner de la visibilité à ce sujet, et l'opinion, majoritaire parmi les Uruguayen-es, tend à souhaiter l'élimination de la réponse pénale pour l'avortement.

Le parlement uruguayen est le premier d'Amérique du Sud à avoir approuvé la Loi de Défense de Santé Sexuelle et Reproductive comprenant la dépénalisation de l'avortement ; suivant l'exemple de Mexico. Le pays représentait un exemple à suivre par les autres gouvernements de gauche et les autres pays d'Amérique du Sud.

Nous savons que, dans divers pays où l'avortement a été légalisé, les chiffres montrent que le nombre d'avortements n'augmente pas suite à la légalisation. Au contraire, la pénalisation de l'avortement n'entraîne pas une diminution de cette pratique mais favorise les avortements réalisés dans des conditions risquées qui sont la cause de la mort de beaucoup de femmes, surtout les plus défavorisées. L'Uruguay est haut placé par rapport au nombre de femmes enceintes qui meurent suite à des complications découlant d'avortements réalisés dans des conditions risquées et, par conséquent, le veto opposé par le président Tabaré Vazquez à la Loi de Défense de Santé Sexuelle et Reproductive condamne davantage de femmes au même destin : celui de subir des dangers graves en terme de vie et santé physique et psychique.

« La maternité doit être une décision libre et souhaitée et pas un devoir de femmes. Elle doit être comprise comme une fonction sociale et les Etats doivent donc assurer les moyens nécessaires pour que les femmes puissent décider souverainement de leur choix d'être mère ou pas et du moment où elle souhaitent l'être. Les femmes qui ne veulent pas tomber enceintes doivent pouvoir suivre une planification familiale et celles qui désirent interrompre leur grossesse doivent pouvoir le faire légalement dans un établissement de santé public, sans courir de risques. On ne peut empêcher aucune femme d'être mère et aucune femme ne peut être obligée à être mère ». Il s'agit de reconnaître le droit de chaque femme à l'autonomie et l'auto-détermination sur son propre corps, sa sexualité et sa vie.

Nous nous solidarisons avec les femmes soumises à des avortements dans des conditions risquées et nous soutenons les femmes uruguayennes à poursuivre leur lutte jusqu'à la victoire de leurs droits sexuels et reproductifs .

Tant que toutes les femmes ne seront pas libres, nous serons en marche !

*Le 14 novembre 2008 - Marche mondiale des femmes*

### **3 - Mexique : Caravane contre les violences faites aux femmes - MMF Mexique**

Face aux violences systématiques faites aux femmes ayant lieu avec la permissivité de l'Etat mexicain , les réseaux de femmes estiment qu'il est nécessaire de former une alliance qui nous mobilise pour que nous puissions exercer notre citoyenneté et changer ce cadre puisque la violence n'est pas seulement le fruit d'une culture misogyne mais aussi d'un système économique néolibéral et patriarcal qui contrôle et soumet le peuple afin d'atteindre un objectif unique : maximiser les profits des élites au sein du pouvoir économique en appauvrissant les femmes et le peuple, et en regardant les droits humains comme des marchandises. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement fédéral utilise la force des organismes chargés de la sécurité publique et a maintenant recours aux forces de l'ordre qu'il envoie dans les rues des villes, mettant en risque la sécurité des citoyens ; il a également renforcé la répression et la criminalisation des manifestations populaires, y compris celles de femmes par le simple fait qu'il s'agit de femmes.

Les paradigmatiques féminicides à Ciudad Juárez, l'affaire de la femme indigène Ernestina Ascensión à Zongolica, des femmes de Castaños, Coahuila, des filles de Carácuaro et Nocupétaro de Michoacán, des indigènes d'Oaxaca constituent des preuves de la violence physique, psychologique, sexuelle, économique et institutionnelle que subissent les femmes et leurs corps. Nous rappellerons ce qui s'est passé à Atenco dans l'Etat de Mexico et à Guerrero et Chiapas. La presse a aussi reporté que, de juin 2007 à juin 2008, 1 088 femmes

ont été assassinées dans 15 Etats de la République. Ces faits sont masqués par une totale impunité. En effet, les responsables sont identifiés mais jamais soumis à la justice.

Depuis la Marche Mondiale des Femmes du Mexique, nous vous invitons à participer à la Caravane Chihuahua-Chiapas qui a pour but de réclamer que les autorités responsables assurent la vie, la liberté et la justice aux femmes.

La Marche Mondiale des Femmes est un mouvement international d'actions féministes qui est né en 1998 avec l'objectif de lutter pour défendre les droits des femmes. Jusqu'à présent, deux axes d'action ont été privilégiés : d'une part, la lutte contre la pauvreté et, d'autre part, la lutte contre les violences faites aux femmes.

Au Mexique, nous déployons actuellement une troisième étape dont voici le programme:

- Campagne Un Million de Signatures qui a débuté en Septembre 2007 et qui a pour but d'exiger la sécurité de la vie des femmes.

- Réalisation de la Caravane contre les violences faites aux femmes qui partira de Juárez/Chihuahua le 24 novembre 2008 ayant pour destination le Chiapas où elle arrivera le 1<sup>o</sup> décembre.

À bas le féminicide, Liberté aux prisonnières politiques, Contre la militarisation, à bas la criminalisation des manifestations

Mexique, D.F., le 10 novembre 2008.

#### **4 - Les Français face aux violences physiques - Etude Observatrice national de la délinquance**

Une étude de l'observatoire nationale de la délinquance révèle que près de la moitié des victimes de violences physiques le sont dans le cadre de leur foyer.

Environ 5 % des Français de 18 à 60 ans (soit 1.680.000 personnes) ont été victimes d'au moins une agression physique (hors vol et violence sexuelle) en 2006 et 2007. Et, sur cette population, près de la moitié, soit 800.000 personnes, ont été victimes de violences de la part d'un membre de leur foyer. C'est un des chiffres choc d'une étude dont l'Observatoire national de la délinquance (OND) publie les conclusions aujourd'hui. L'OND a compilé des données recueillies en 2007 et 2008 auprès de plus de 22.000 personnes dans le cadre de l'enquête annuelle réalisée par l'observatoire et l'INSEE auprès des Français. Cette approche — dite enquête de "victimation" — vise à proposer un autre regard sur les statistiques de la délinquance. Alors que les chiffres du Ministère de l'Intérieur reposent uniquement sur l'activité des services de police et de gendarmerie (et peuvent varier en fonction de celle-ci, ou de la propension des victimes à porter plainte), la victimation se fie elle aux seules déclarations des enquêtés. La méthode s'inspire des pratiques anglo-saxonnes (depuis 1981, les Anglais procèdent à une étude qui touche aujourd'hui près de 45.000 personnes par an). Voici les principaux enseignements de l'enquête :

##### *La violence subie par les hommes... et par les femmes*

Les deux sexes confondus, 4,8 % des Français disent avoir été victimes de violences physiques (hors vols et violences sexuelles) au moins une fois en 2006 et 2007. Cette proportion est de 4,7 % chez les hommes, très proche du chiffre que l'OND a trouvé chez les femmes : 4,9 %. Mais la nature des violences subies, et l'auteur de ces violences, diffèrent beaucoup. Sur 800.000 hommes déclarant avoir été victimes de violence, 72,5 % évoquent un acte de violence hors ménage. La donne est inverse chez les femmes : 80 % des femmes ayant été victimes de violences ont été visées par une « connaissance personnelle » (voisin, collègue, parent), et 61,5 % par un agresseur issu de leur ménage.

##### *La violence en fonction de l'âge : les jeunes en première ligne*

C'est entre 18 et 24 ans que les Français sont le plus confrontés à la violence. Près de 10 % (9,3 %) des hommes de cette tranche d'âge ont déclaré avoir subi au moins un acte de violence sur les deux ans. C'est la catégorie de population la plus exposée. Les femmes du même âge déclarent elles aussi une exposition supérieure à la moyenne : 7,6 % disent avoir été victimes d'une agression au moins. Par la suite, les chiffres baissent pour les deux sexes. A noter qu'à partir de 25 ans, la part des femmes victimes de violence est toujours supérieure à celle des hommes du même âge.

#### *La violence dans le ménage*

La violence est largement une affaire domestique : le nombre de personnes se déclarant victimes de violence intra-ménage approche les 800.000. Soit 2,3 % de la population visée par l'enquête. Celle-ci révèle que près d'une personne sur deux ayant déclaré des violences physiques (48 %) a été victime d'une personne vivant avec elle. Dans près de 30 % des cas (28,8 %), les personnes ayant été agressées l'ont été au moins une fois par un conjoint ou un ex-conjoint. Ce pourcentage monte à 42 % chez les femmes. Dans 17,5 % des cas (290.000 personnes), un autre membre de la famille a porté des coups.

Les victimes des violences familiales déclarent le plus souvent une répétition des faits (deux fois ou plus sur les deux années)... et aussi une proportion supérieure de violences ayant entraîné une blessure (44,2 %) contre 37,6 % pour les violences hors-ménage.

Près de 1,5 % des personnes vivant en couple déclarent avoir subi au moins un acte de violence physique (hors agression sexuelle) de la part de leur conjoint actuel. Ces taux sont respectivement de 1 % pour les hommes, et de 2 % pour les femmes. Il monte à 3 % pour les femmes de 18 à 24 ans.

Le chômage apparaît comme un facteur explicatif des violences : 3,8 % des femmes au chômage déclarent avoir subi au moins un acte de violence de la part de leur conjoint. Ce taux atteint 4,6 % si le conjoint lui-même est sans emploi.

#### *Les populations les plus exposées*

8,6 % des personnes appartenant à une famille monoparentale déclarent avoir été victimes de violences. Ce chiffre, très nettement au dessus de la moyenne (4,5 % pour les autres types de ménages) s'explique par la recrudescence, dans cette catégorie de population, de violences commises par des auteurs connus personnellement, et, en particulier, par des membres de la famille (6,4 % des adultes de 18 à 60 ans vivant dans une famille monoparentale déclarent avoir été victimes d'une connaissance personnelle, et 3,1 % d'un membre de la famille, contre des taux inférieurs à 3 % et 1 % dans les autres ménages).

Enfin, les habitants des zones urbaines sensibles (ZUS) sont plus exposés : plus de 7 % déclarent avoir été victimes au moins une fois de violence physique en 2006 et 2007.

#### *Quelles proportions de plaintes déposées ?*

C'est un des avantages des enquêtes de victimation par rapport à la statistique de la délinquance enregistrée par les services de police : elles permettent d'évaluer le taux de plaintes. Selon l'enquête de l'OND, la proportion de victimes ayant porté plainte au moins une fois est proche de 30 % pour les violences physiques hors ménage. Un niveau plus de trois fois supérieur aux 9 % des violences intra-ménage. Moins d'une victime de violence intra-ménage sur dix a porté plainte pour l'un au moins des actes subis en 2006 et 2007.

## **5 - Des féministes s'attaquent au groupe BFM et aux milieux d'affaire - La Barbe**

Le 17 novembre 2008, la cérémonie des « BFM Awards » au théâtre du Marigny avait l'air d'une mauvaise blague. Il fallait déjà faire preuve d'un grand cynisme pour remettre le prix de du « meilleur placement financier » en cette période de crise. L'irruption d'une quinzaine

de femmes à barbe a achevé le ridicule de la scène. Elles se sont alignées fièrement sur l'estrade, présentant au public un miroir accusateur : la composition du jury (six hommes, une femme), la série des nominés (7 hommes), les tristes performances du milieu de la finance ainsi célébré leur donnaient un cadre idéal pour se gausser de la domination masculine dans ce milieu influent.

« Cette année encore, nous apprécions la liste des lauréats. Les membres du jury, Alain, Guillaume, Philippe, Hedwige, Fabrice, Philippe, Emmanuel, Erik, Yves, Philippe et Marc ont su faire preuve de pragmatisme. Il serait en effet périlleux en ces temps de crise, alors que la sensibilité des marchés financiers est à son paroxysme, de confier les rênes de l'économie à plus de femmes qu'il ne se doit. »

Le groupe La Barbe n'en est pas à sa première irruption subversive dans les milieux d'affaire. Trois assemblées générales dans la grande distribution ont déjà été interrompues par ces activistes poilues. La Barbe signaient également ce lundi sa quatrième action contre les médias, après RMC, Liberation, RTL qu'elles épinglaient deux semaines avant au salon de l'auto c'était donc au tour de BFM d'être mis en garde :

Mais enfin ! Pourquoi une femme dans le jury ? Quelle misère a pu justifier qu'on glisse un ver dans ce beau fruit ? BFM Awards est en danger, car la pente est glissante : et si la gangrène gagnait les salles des marchés ! Messieurs, quand la tempête fait rage, il n'est pas temps de lâcher la barre ! Reprenez-vous !

Après la cérémonie, l'élite de la finance et de l'industrie parisienne (quelques centaines de PDG, administrateurs et cadres supérieurs) se retrouva pour un cocktail, là encore infesté de femmes à barbe, coupe de champagne à la main.

Quand au tapis rouge qui les emmenait vers une rangée d'hôtessees chargées de les accompagner jusqu'à leur véhicule, il était lui aussi bordé de part et d'autre d'une rangée de ces femmes - toujours barbues. Aucun n'échappa ce soir-là à la lecture du tract au titre - « Les hommes à la corbeille » - qui leur était tendu. Le texte et le décor suscitèrent chez certains une minute d'introspection douloureuse.

*La Barbe*

## **TEXTES**

### **6 - Le mariage annulé pour non-virginité a été rejeté en appel hier : une petite fenêtre d'espoir pour bien des femmes - Communiqué MFPP**

Le Planning Familial accueille la décision de la Cour d'appel de Douai avec soulagement mais aussi avec un profond sentiment de gâchis après la décision d'annulation d'un mariage au motif que la mariée n'était pas vierge (jugement du 1/04/08, TGI de Lille).

En effet, il est particulièrement regrettable que ce critère de non-virginité ait alors pu être retenu par une cour et ce, en complète contradiction avec les valeurs de notre société : laïcité et lutte contre les discriminations, notamment celles faites aux femmes en érigeant au rang de « qualité essentielle » leur virginité, cette règle d'un autre âge, réduisant la moitié de l'humanité au statut d'une « denrée » dont on pourrait contester la qualité !

Un sentiment de gâchis nous étire également. Gâchis pour les personnes concernées tout d'abord mais aussi gâchis pour notre justice par ce qu'il aura fallu de protestations pour qu'elle sorte de la logique de marchandisation dans laquelle elle s'était placée en légitimant la virginité des femmes comme une « valeur » féminine en lieu et place de sa mission première de protection des individus

Nous sommes soulagés parce que ce critère ne pourra, nous l'espérons, jamais plus être recevable devant une cour. En cela, gageons que la jurisprudence possible n'aura pas lieu. Les conséquences en auraient été désastreuses pour les droits des femmes et contraire aux engagements de la France qui a ratifié toutes les conventions internationales sur ce thème, y compris celle contre les discriminations faites aux femmes (CEDAW) et qu'elle légifère pour une véritable égalité des femmes et des hommes dans sa société, qu'elle lutte contre les discriminations et défend le droit des femmes à disposer de leur corps, ce droit de choisir librement.

Nous souhaitons enfin que la décision de la Cour d'appel de Douai du 17 novembre 2008 contribue à lever quelque peu la pression que fait peser ce critère de « virginité » sur nombre de jeunes filles en les aidant à résister aux pressions, aux violences familiales et conjugales exercées sur elles, ce contrôle sur le corps des femmes, violence fondamentale.

Le Planning Familial continuera d'être à leurs cotés. Notre société doit résolument se tourner vers demain et garantir l'absence de discrimination vis-à-vis de l'un ou l'une de ses membres, c'est un enjeu démocratique.

*Mouvement Français pour le Planning Familial - Paris, le 18 novembre 2008*

## **7 - Quinze écolières aspergées de vitriol dans la ville de Kandahar - Le Monde**

Quinze adolescentes afghanes ont été aspergées d'acide tandis qu'elles se rendaient, mercredi 12 novembre en début de matinée à leur école de Kandahar, carrefour du pays pachtoun dans le sud de l'Afghanistan et ancienne "capitale" du mouvement taliban. Trois sont dans un état grave et les autres sont blessées à des degrés divers.

Les agresseurs, non identifiés, circulaient à moto. Les victimes portaient la burqa - la longue robe bleue qui couvre les femmes de la tête au pied - et les assaillants les auraient forcées à se dévoiler avant de leur projeter l'acide au visage à l'aide d'un pistolet à eau, selon l'agence de presse Reuters.

"Nous avons appelé au secours, des gens sont venus et les hommes ont fui", a raconté à l'Agence France-Presse Atefa, 16 ans, de son lit d'hôpital. "Je ne sais pas pourquoi ils ont attaqué. La ville n'est pas sûre mais on ne peut pas rester enfermé chez soi. Il faut qu'on reçoive une éducation", a-t-elle ajouté alors que sa soeur, Shamsia, 18 ans, défigurée, hurlait de douleur à ses côtés.

Des enseignants du lycée de filles Mirwais-Nika, où étaient scolarisées les adolescentes se sont rendus à l'hôpital de Kandahar pour exprimer leur consternation. A Kaboul, le président afghan, Hamid Karzaï, a condamné l'agression, l'imputant aux "ennemis de la paix et de la prospérité".

L'attaque n'a pas été revendiquée mais tous les soupçons se dirigent vers les talibans qui avaient interdit d'éducation des filles quand ils étaient au pouvoir en Afghanistan (1996-2001). Depuis qu'ils orchestrent la rébellion contre le régime de M. Karzaï soutenu par les Occidentaux, ils ont multiplié les actes d'intimidations et les violences contre les établissements scolarisant des jeunes filles. Lettres de menace, destructions d'écoles et assassinats d'enseignants ont miné les efforts du gouvernement et de la communauté internationale pour rétablir les femmes dans leurs droits à l'éducation.

Le handicap est lourd. Le taux d'illettrisme est de 86 % pour les femmes contre 57 % pour les hommes. En 2004, le taux de scolarisation des filles était de 34 % dans l'enseignement primaire mais de seulement 9 % dans l'enseignement secondaire.

La situation est devenue d'autant plus précaire pour les femmes dans le Sud et l'Est afghan que ces régions sont le bastion de l'insurrection des talibans. A Kandahar, la célèbre policière

Malalai Kakar, chef du département des crimes contre les femmes, avait été assassinée le 28 septembre. Toujours à Kandahar, le chef adjoint des services de renseignement afghans était à son tour tué le 4 novembre.

Mercredi, quelques heures après l'agression des écolières, un attentat au camion-citerne piégé a fait six morts et une quarantaine de blessés à proximité de bâtiments officiels du gouvernement provincial de Kandahar. Une attaque revendiquée par les talibans.

Ahmed Wali Karzaï, le très controversé frère du président Karzaï - nombre de critiques l'accusent d'être lié au trafic de drogue -, était sur les lieux au moment de l'explosion en sa qualité de président du conseil provincial de Kandahar, mais il n'a pas été blessé.

*Frédéric Bobin - Article paru dans l'édition du 15.11.08*

## **8 - Violences traditionnalistes envers les femmes, simple fait divers ? Regards de femmes**

Une jeune fille de 18 ans, à Toulon, a subi «enlèvement, séquestration et violences aggravées» de la part de sa mère et de ses sœurs mineures pour la punir du choix d'un compagnon non conforme au désir familial. Elle a été marquée, avec un couteau au visage, à l'abdomen où a été tracé une injure, ainsi qu'au niveau du sexe.

La mère, qui a reconnu avoir enlevé et séquestré sa fille, a été remise en liberté. La faiblesse de la justice, face à des violences et tortures commises en bande organisée est choquante.

Il faut que le parquet réagisse. Dans une situation analogue dans le Rhône, où Regards de Femmes était partie civile aux côtés de la jeune fille ayant également subi enlèvement, séquestration et violences aggravées familiales, le Ministère public a obtenu, en attente du procès, un maintien en détention parce que les prévenus n'avaient pas pris conscience de la gravité des faits et pour éviter leur reproduction ainsi que des pressions.

Regards de femmes s'étonne du silence des associations de défense des droits, dans un cas aussi évident d'effet barbare des traditions étrangères à nos valeurs. Le relativisme culturel, racisme qui fait accepter négation des droits des femmes et troubles à l'ordre public, est intolérable.

Regards de femmes relève le mutisme de la Halde, habituelle dans ce genre d'affaire, alors qu'elle est toujours prête à appuyer les demandes communautaristes les plus excessives. Une nouvelle raison d'en exiger la dissolution !

La servitude, volontaire ou subie, aboutit toujours à des violences psychologiques et physiques. Regards de femmes demande à madame Rachida Dati et à madame Valérie Létard, une réaction forte. Les jeunes filles de filiation musulmane qui veulent bénéficier des droits des femmes françaises ont droit à la protection de la République !

*Michèle Vianès Présidente*